



Avis d'annulation d'une audience publique

Le 24 avril 2012

Réf. 2012-H-01 - Révision 1

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) annule l'audience publique d'un jour qui devait avoir lieu le 2 mai 2012 pour étudier la demande de Shield Source Inc. (SSI) concernant le renouvellement de son permis d'exploitation d'une installation de traitement de substances nucléaires pour son installation située à l'aéroport municipal de Peterborough, à Peterborough en Ontario. La Commission a décidé d'annuler l'audience parce qu'elle a besoin davantage de temps pour évaluer de nouveaux renseignements fournis par SSI.

SSI transforme du tritium gazeux pour ensuite produire des sources lumineuses (SLTG). L'entreprise fabrique également des appareils à rayonnement contenant des SLTG. Les deux produits sont vendus au Canada et ailleurs dans le monde. SSI a volontairement suspendu ses activités de remplissage de tritium à la fin de mars 2012 en raison d'anomalies dans les données de surveillance des émissions de cheminée. Il faut noter que les doses du public sont bien inférieures aux limites réglementaires et que la sûreté du public, des travailleurs et de l'environnement n'a jamais été compromise.

En rendant sa décision d'annuler l'audience, la Commission annonce par le fait même son intention de modifier, de sa propre initiative, en vertu de l'article 25 de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN), le permis d'exploitation de SSI pour l'empêcher de transformer du tritium gazeux jusqu'à ce que la Commission en décide autrement. Étant donné que le permis d'exploitation expirera le 31 juillet 2012, la Commission prévoit aussi modifier les conditions du permis et prolonger ce dernier de cinq mois, soit jusqu'au 31 décembre 2012. Aux termes de l'alinéa 40(1)b) de la LSRN, SSI aura la possibilité de présenter un mémoire avant que la Commission rende sa décision au sujet de la modification. La Commission fera connaître sa décision lorsqu'elle enverra une copie au titulaire de permis et aux intervenants de l'audience annulée.

Une audience publique aura lieu à une date ultérieure en vue d'examiner la demande de SSI de reprendre ses activités de remplissage. Un avis d'audience sera publié, et le public aura la possibilité de participer. Comme l'audience prévue est annulée, il faudra présenter de nouveaux mémoires à ce moment-là.

Louise Levert

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater, C.P. 1046
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-996-9063 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : interventions@cnsccsn.gc.ca